

Résumé de la semaine

Parution d'un nouvel arrêté mercredi 10 août 2022.

→ Classement du marais Vendée en alerte renforcée et du marais Sèvre niortaise en crise, voir détails des mesures en page 2.

Météo et prévisions.

Prévisions météo








De fortes chaleurs en Vendée avant une possible amélioration orageuse pour le week end....

Il a fait très chaud et très sec encore cette semaine en Vendée. On relève jusqu'à 39°C cet après-midi.

Une amélioration pluvieuse est annoncée la semaine prochaine, notamment les premiers jours où l'aspect orageux devrait être bien marqué. Les températures, en nette baisse, se rapprocheront des valeurs de saison.

L'ETP devrait se maintenir jusque samedi à des niveaux assez élevés, proches de 8 mm/j, avant de diminuer progressivement dès ce week-end.

Prévisions météo à 7 jours – La Roche sur Yon

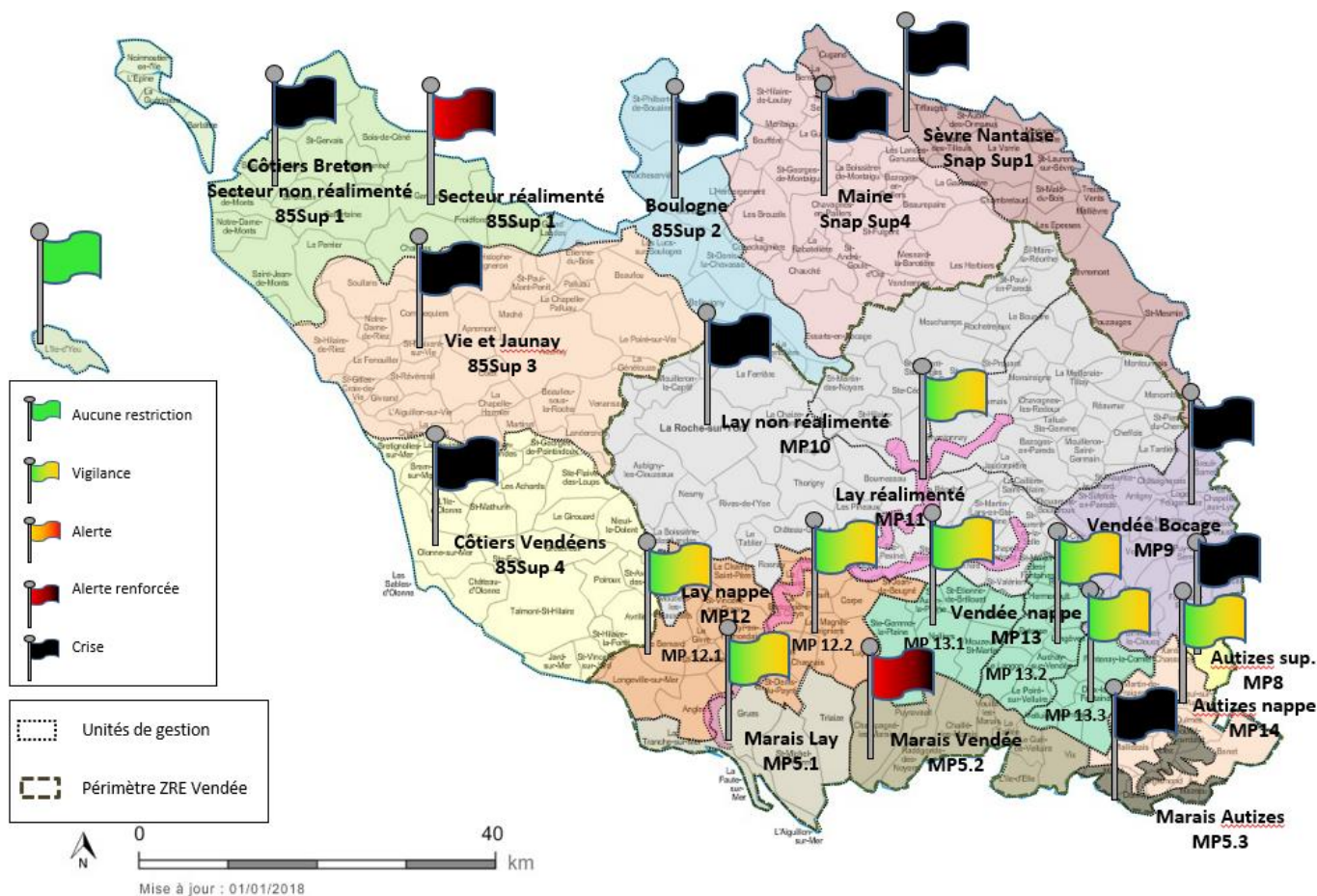
	Vendredi 12/08	Samedi 13/08	Dimanche 14/08	Lundi 15/08	Mardi 16/08	Mercredi 17/08	Jeudi 18/08
<i>Temps</i>							
<i>T° min /max (°C)</i>	25/39	19/35	17/26	16/24	16/27	16/24	16/23
<i>Pluie (mm)</i>	0	0	0	0	0.4	0	0.3

Sources : Météofrance

(icônes météo www.freepik.com)

Restriction d'irrigation / Mesures de gestion

Situation au 10/08/ 2022



La première quinzaine du mois d'août s'annonce encore chaude dans la continuité du mois de juillet qui a été aussi exceptionnellement sec et ensoleillé. La situation des cours d'eau est très dégradée. La majorité des cours d'eau est en interdiction totale de prélèvement, à l'exception du secteur Lay réalimenté.

Par arrêtés préfectoraux du 10 Août 2022, le préfet de la Vendée a renforcé les mesures de limitation sur certains bassins.

En détail :

- en vigilance : les secteurs Lay nappes, Vendée nappes, Autize nappe, Lay réalimenté et Marais Lay: Protocole de gestion collective de l'OUGC.
- En alerte renforcée : marais Vendée et Marais breton réalimenté : interdiction totale de prélèvement avec la possibilité de demander des dérogations pour certaines cultures définies dans l'arrêté cadre.
- en crise : les secteurs Marais Breton non réalimenté, Sèvre Nantaise, Maires, Logne Boulogne, Vie Jaunay, Côtiers vendéens, Autize superficiel, Vendée superficielles, marais Sèvre Niortaise et Lay superficiel non réalimenté. Sur ces bassins, les prélèvements effectués directement dans le cours d'eau (cours d'eau, canaux, etc...) sont interdits pour l'usage agricole. Les prélèvements réalisés à partir des réserves (déconnectées du milieu et à remplissage hivernal) ne sont pas soumis à cet arrêté, ainsi que ceux pour l'abreuvement des animaux.
- Sur le bassin Vie et Jaunay : les restrictions ne s'appliquent pas aux prélèvements réalisés dans le cadre du protocole de gestion de la Vie en aval du barrage d'Apremont.

S'agissant de l'eau potable

Le taux de remplissage des barrages est de 56.3% au 07 août.

L'ensemble du département de la Vendée est en alerte renforcée eau potable avec une réduction du débit réservé sur 6 barrages.

Le remplissage des plans d'eau de chasse reste interdit dans le marais breton et dans le marais poitevin.

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire – Site de la Roche Sur Yon
21 BD Réaumur
85013 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Tél. 02 51.36.82.22

Rédaction : Asma ZARAA

Reproduction interdite

Avec le soutien financier de :

